

Législation de Gheel au XVIIe s.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0192

SourceBoite_035_B-5-chem | Hôpitaux.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Lähr, Gedenktage der Psychiatrie und ihrer Hilfsdisciplinen in allen Ländern, 2te vermehrte und verbesserte Auflage, Berlin, G. Reimer, 1887](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Législation de Gheel au XVII^es.

192

Règle^{ve} du goût en 1676: "b'euve qu'on
le bergent des jours ou des sois lieront ceux-ci des
pieds et des mains, de telle sorte que i'bre puissent
nuire à renouire, ss sein de responsabilité des in-
fants et nuisances."



Baehr (g). r 146-7

1871
Lettre de M. Foucault
à M. le Ministre de l'Instruction
Publique
Paris le 10 Mars 1871